**Rapport d'assainissement (RA)**

***AIDE-MÉMOIRE***

***Traitement des sites pollués selon OSites***

***Canevas pour l’élaboration de rapport***

Dans le cas d'assainissement en plusieurs phases, 1 rapport par phase peut être justifié (excavations suivi d'un traitement in-situ par exemple)

L’aide-mémoire a pour but d’harmoniser le déroulement et le contenu du rapport d'assainissement.

**NB: Les points surlignés en rouge sont rédhibitoires: si absent ou incomplet, la revue du rapport est stoppée, un courrier est envoyé au chef de projet responsable du dossier.**

**Cartouche CQ**

* Equipe de projet : chef de projet et collaborateurs
* Adresse et contact du ou des propriétaire(s)
* Responsable de la revue AQ
* Versions, dates, etc. …

1. **Résumé**

Description synthétique de l'assainissement réalisé et de la procédure de surveillance ultérieure. Divergences éventuelles entre les prévisions et la réalité (masses extraites, finances).

1. **Introduction, contexte initial et définition du projet**
   1. Présentation du contexte initial

* *Objet de l'assainissement : nom du site/ N° officiel du SP / raison sociale, N° de parcelle(s),*
* *Situation géographique (Plan général, en annexe)*
* *Clé de répartition, le cas échéant*
  1. Objectifs
* *Conditions cadres (décision administrative directrice, mandat)*
* *Rappel des objectifs fixés dans la prise de position de l'autorité concernant le projet d'assainissement*
  1. Documents utilisés
* *Liste des rapports antérieurs utilisés*

1. **Déroulement de l'assainissement**
   1. Durée de l'assainissement

* *Commentaires, calendrier effectif de l'exécution, en annexe*
  1. Phases de l'assainissement
* *Etapes, faits marquants*
* *Point en suspens (conflits éventuels en cours, réserves sur ouvrages, etc..)*

1. **Exécution de l'assainissement**
   1. Documents d'exécution

* *Description des mesures techniques (par ex. abaissement de nappe, tente de confinement, etc…)*
* *Plans d'exécution (situation, coupes, détails) mis à jour, conformes à l'exécution des travaux ou mesures*
* *Documentation photographique des travaux*
  1. Elimination et traitement
* *Description et preuves d'un traitement et d'une élimination respectueux de l'environnement (analyses, etc.)*
* *Description de la manipulation des matériaux (entreposage intermédiaire)*
* *Transport, y compris bulletins OMod en annexe*
* *Synthèse de la gestion des matériaux, des traitements réalisés et des filières d'élimination utilisées après traitement (tableau en annexe)*
* *Formulaire SanDat (en annexe)*
  1. Bilan des quantités de substances polluantes
* *Bilan global des masses extraites (prévu/réalisé), éliminées et résiduelles (quantité de polluants éliminés, quantité résiduelle de polluants sur site, tableau en annexe)*
  1. Réception des travaux et installations
* *PV's et protocoles de réception le cas échéant.*
  1. Phases d'assainissement conditionnelles éventuelles
* *Détail des phases conditionnelles (éléments déclencheurs,)*

1. **Gestion de projet**
   1. Rapport assurance qualité

* *Rappel liste exhaustive des documents transmis*
* *Bilan qualité en terme de délais, coûts, qualité des prestations (fiches de non-conformité en annexe)*
  1. Rapport hygiène sécurité
* *Rappel des mesures prévues afin d'assurer la sécurité au travail et des riverains, protection contre les émanations*
* *Bilan des mesures de sécurité prises durant les travaux d'assainissement (fiches de non-conformité ou d'incidents en annexe)*
  1. Surveillance pendant l'assainissement
* *Rappel du programme de surveillance (lieux, paramètres, périodicité par phase)*
* *Synthèse des résultats de la surveillance pendant l'assainissement (résultats en annexe)*
  1. Rapport financier
* *Décompte financier et documents finaux (tableaux en annexes)*
* *Métré contradictoire, le cas échéant en annexe*
  1. Information – communication
* *Bilan de la communication*

1. **Evaluation de l'assainissement**
   1. Vérification de l'efficacité des mesures d'assainissement

* *Contrôle de l'atteinte des objectifs de l'assainissement*
* *Etat après l'assainissement, le cas échéant nouvelle extension du site pollué et panache de pollution dans les eaux (plans en annexes)*
* *Evaluation de la situation du site après assainissement par rapport à l'OSites*

1. **Recommandations - Conclusions**
   1. Recommandations

* *Concept de surveillance après assainissement : Définition de l'objectif et de la durée de surveillance après assainissement, programme analytique (situation des lieux de prélèvement, paramètres, fréquences des mesures)*
  1. Conclusions de l'auteur
* *Prise de position claire et efficiente de l'auteur du rapport avec impartialité et cohérence*

1. **Annexes à fournir**
   1. Annexes de base

* *Annexe 1 Situation géographique*
* *Annexe 2 Calendrier effectif de l'exécution*
* *Annexe 3 Plans conformes à l'exécution du projet d'assainissement (plan, coupes, détails)*
* *Annexe 4 Documentation photographique des travaux*
* *Annexe 5 Gestion des matériaux, bilan des masses extraites et éliminées*
* *Annexe 6 Rapport assurance qualité*
* *Annexe 7 Rapport hygiène et sécurité*
* *Annexe 8 Résultats de la surveillance pendant l'assainissement*
* *Annexe 9 Décompte financier*
  1. Autres annexes (non exhaustif)
* *Annexe 10 Bulletins OMoD*
* *Annexe 11 Plan de contamination mis à jour (pollution résiduelle terrain/eaux)*
* *Annexe 12 Analyses (protocoles prélèvements et résultats laboratoire)*
* *Annexe 13 Documents liés au métré*
* *Annexe 14 Autres informations utiles*

1. **Remarque sur les annexes, plans, tableaux et légendes**
   1. Les plans doivent être à l'échelle. Sur chaque plan doit figurer son échelle, une flèche indiquant le nord et une légende des symboles utilisés
   2. Sur chaque plan indiquant les travaux de sondage et les données d'analyses doit figurer le sens d'écoulement des eaux souterraines, symbolisé par des flèches bleues commentées (pour indiquer les incertitudes restantes sur les directions d'écoulement) ou des isopièzes, en précisant la date correspondant au sens précité.
   3. Les tableaux et les plans de degré de pollution du terrain doivent adopter le code de couleurs suivant:

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Selon ordonnance sur la limitation et l’élimination des déchets (OLED) | |
| Violet | Matériaux pollués par des substances dangereuses, ne satisfaisant pas aux exigences de l’annexe 5 ch. 5 | Centre spécialisé |
| Rouge | Matériaux fortement pollués, satisfaisant aux exigences de l’annexe 5 ch. 5 | Compartiment type E |
| Orange | Matériaux minéraux de buttes pare-balles, satisfaisant aux exigences de l’annexe 5 ch. 4 | Compartiment type D |
| Jaune | Matériaux peu pollués, satisfaisant aux exigences de l'annexe 5 ch. 2. | Décharge type B |
| Bleu | Matériaux faiblement pollués, satisfaisant aux exigences de l'annexe 3 ch. 2. | Décharge type B |
| Vert | Matériaux non pollués, satisfaisant aux exigences de l'annexe 3 ch. 1. | Décharge type A |